Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 048-214800906-20260428-2026017-DE

MAIRIE
48140 LE MALZIEU-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 12

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit avril à vingt heures trente,
le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.
Date de la convocation : 24/04/2026

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François, SELIER Babeth, BALEZ Christine, BOUARD Sébastien, DAVIN Sandra, GUILLOUF Dominique, LARGUIER Marion, LAUMAILLER Christine, PORTAL Corinne, SANS René, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.
Absent représenté par pouvoir : LECONTE Fabien à BRUGERON Jean-Noël.
Absent : BOYER Pierre

SANS René a été élu secrétaire.

Délibération n° 2026-017 **Objet - Budget eau et assainissement - Approbation CFU 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le CFU 2025 du service eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

☐ **section de fonctionnement**
☐ dépense.....195 753,87 €
☐ recettes .....383 268,30 €
Excédent.....187 514,43 €

☐ **section d'investissement**
☐ dépenses .....82 242,06 €
☐ recettes .....469 884,09 €
Excédent.....382 642,03 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 048-214800906-20260428-2026017-DE

Considérant les éléments susvisés ;

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

- Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres par :

- 11 voix pour,
- 1 abstention,

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Secrétaire,
René SANS.

Le Maire,
Jean-Noël BRUGERON

MAIRIE DE MALZIEU-VILLE * LOZERE *

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.